

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 29 AOÛT 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville de Clermont, le 29 août 2011 à 18 h 40.

Sont présents : *Mme Noëlla Dufour, conseillère*
M. Éric Maltais, conseiller
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

NO. 9575-08-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour de la présente assemblée soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité.

NO. 9576-08-11

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux précédents; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 26 août 2011.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée de consultation du lundi 8 août 2011 ;
- Assemblée ordinaire du lundi 8 août 2011.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 9577-08-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-422-11 MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été donné par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 11 juillet 2011;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-422-11 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ce Conseil adopte le règlement numéro VC-422-11 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont.

NO. 9578-08-11

ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN DE JEAN FORTIN POUR TRAVAUX DE CONSOLIDATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES LACS

ATTENDU QU'un secteur du chemin des Lacs a subi un affaissement de la chaussée qui oblige la solidification de la structure de la route et la stabilisation du talus adjacent;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont doit procéder le plus tôt possible à des travaux de consolidation d'une partie du chemin des Lacs, en bordure des lots 3 256 355 et 3 256 356, propriété de M. Jean Fortin;

ATTENDU QUE la superficie requise a été établie à environ 3 712 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu des autorités compétentes une estimation de la valeur du terrain requis;

ATTENDU QUE le contrat notarié d'acquisition ne pourra être signé qu'après le dépôt au cadastre des superficies à acquérir, ce qui peut prendre quelques mois;

ATTENDU QU'une promesse de vente a été signée afin d'avoir accès au terrain dès maintenant pour procéder à l'exécution des travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont entérine la promesse de vente signée avec monsieur Jean Fortin;

QU'un mandat soit confié à M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre afin de procéder au lotissement des superficies à acquérir;

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents requis relatif à cette acquisition.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3 ainsi qu'à M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre, 222 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1E9.

NO. 9579-08-11

AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 356-90 – AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DES ZONES 38-H, 78-H ET 84-H

ATTENDU que le règlement de zonage no VC-356-90 détermine les usages autorisés dans certaines zones et que ces usages sont regroupés en classe ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certains critères et notes de la grille de spécifications de certaines zones afin de favoriser le développement domiciliaire ;

ATTENDU QU'à son assemblée ordinaire du 8 juillet 2011, la Ville de Clermont a adopté un premier projet de règlement à cet effet ;

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 29 AOÛT 2011

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement de zonage VC-356-90 modifiant la grille de spécification des zones 38-H, 78-H et 84-H.

**NO. 9580-08-11
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 18 h 46.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale